

Par e-mail : <https://www.lesoir.be/648130/article/2025-01-13/incendies-en-californie-les-assurances-lepreuve-des-risques-extrêmes>

# Incendies en Californie : les assurances à l'épreuve des risques extrêmes

**Alors que les incendies scarifient la Californie, le rôle des assurances devient de plus en plus critique face aux dégâts climatiques. Certaines délaissent les zones à risque. Ailleurs, les primes explosent. Les inégalités d'accès s'accroissent. Un débat qui nous concerne.**

[Michel De Muelenaere](#) 13 01 2025

En 2024, le montant total des dégâts résultant des événements climatiques extrêmes s'est élevé à 140 milliards de dollars (137 milliards d'euros), [indiquait récemment Munich Re](#), le premier réassureur mondial. Et encore ne s'agit-il là que des préjudices couverts par les compagnies d'assurances. La facture des destructions réelles est bien plus importante – 320 milliards au total, estime la compagnie ; en termes assurantiels, cela fait de 2024 la troisième année la plus coûteuse. Alors que, pour la première fois, le réchauffement a dépassé 1,5°C en 2024, les sociétés doivent se préparer à des catastrophes de plus en plus sévères, alerte-t-on auprès de Munich Re. Une estimation des dégâts liés aux incendies en Californie parle déjà de 150 milliards de dollars.

Faut-il – et comment – assurer les populations à 100 % ? Les assureurs peuvent-ils se retirer de certaines zones en raison des risques environnementaux et climatiques auxquels elles sont exposées ? Quel partage entre l'assurance privée et l'intervention publique qui couvre l'essentiel des risques résiduels pour les non-assurés ou au-delà d'un plancher légal ? Jusqu'où l'idée de solidarité et de mutualisation des risques est-elle tenable ? A terme, les assurances ne seront-elles plus accessibles qu'aux plus riches ? Les assureurs et les pouvoirs publics sont en plein questionnement. Car le vent tourne. Le système de protection et d'assurance doit s'adapter à des risques qui augmentent, qui se croisent et se renforcent, voire à des événements qui persisteront sur des durées de plus en plus longues.

Aux Etats-Unis, les assureurs n'ont pas attendu les incendies californiens pour se désengager de la région, voire pour prendre l'habitude de casser certains contrats jugés trop à risque, laissant les sinistrés sur le carreau. En avril 2023, le principal assureur de l'Etat, State Farm, annonçait qu'il renoncerait à assurer les propriétaires « en raison d'une exposition croissante aux catastrophes ». Et ce n'est pas le seul lieu à risque. En Floride, régulièrement frappée par des cyclones et des inondations, les primes d'assurance ont bondi de 60 % entre 2019 et 2023. La plupart des grands noms du secteur, comme Progressive et Farmers Insurance, ont cessé leurs activités sur le territoire du *Sunshine State*. Dans le Kentucky, ravagé par les tempêtes, le prix de l'assurance inondation a quadruplé. La crise climatique est de plus en plus une crise humaine mais aussi financière.

## L'Europe aussi concernée

Plus près de nous, la question de l'assurabilité des risques climatiques s'est posée au lendemain de l'ouragan Xynthia en France et après les inondations à l'est de la Wallonie en juillet 2021. Certes, depuis 2006, la couverture « catnat » belge (inondations, tremblement de terre ou sécheresse) est obligatoirement incluse dans la police incendie ou habitation, en principe obligatoire. Mais les inondations de 2021 « ont révélé des lacunes importantes en matière de couverture d'assurance, avec des estimations indiquant qu'un pourcentage significatif de ménages ne dispose pas d'une protection adéquate », selon une étude réalisée avec le secteur par l'administration fédérale.

Selon des estimations, 85 à 95 % des ménages belges disposeraient d'une assurance incendie. Mais comme l'ont montré les événements dans la vallée de la Vesdre, les groupes de population les plus pauvres disposent d'une couverture moindre, car l'assurance est peu ou pas accessible pour les personnes à faibles revenus, souligne la fédération des compagnies d'assurances, Assuralia. Or, soulignait le [dernier rapport européen sur les risques climatiques](#), « les communautés qui bénéficient d'une assurance inondation importante sont mieux placées pour se rétablir et reconstruire après une grave inondation que celles qui ne bénéficient pas d'un soutien extérieur ».

Avec des factures qui pourraient gonfler à l'avenir sous l'effet de risques « de nature systémique, non linéaire et à long terme », comme disent les assureurs européens, comment réformer le secteur ? Les débats concernent la préparation des plans d'adaptation nationaux. En attendant, les compagnies d'assurances se disent les plus farouches avocates de politiques d'adaptation, comme la mise en place de systèmes d'alerte en cas de catastrophe, la sensibilisation du grand public, l'entretien des ouvrages de protection... Les assureurs sont ainsi de plus en plus tentés de se muer en « outil d'adaptation » aux conséquences du réchauffement climatique. Par exemple en conditionnant la couverture à certains engagements de l'assuré, par exemple en matière de respect des permis de construire, ou en faisant pression sur les communes qui continuent d'accorder des permis en zone inondable. Refuser d'assurer certains biens jugés trop risqués ou augmenter drastiquement les primes ? Aux Etats-Unis, le pas est franchi. Une perspective chez nous ?